

Ayant examiné la résolution WHA9.45 adoptée par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,<sup>1</sup>

1. ENTERINE la demande présentée par l'Assemblée mondiale de la Santé visant à ce que le Directeur général étudie la possibilité de réunir une telle conférence en 1958, en tant qu'activité interrégionale; et
2. RECOMMANDE que les pays et territoires de la Région du Pacifique occidental qui sont placés devant le problème de la lèpre soient encouragés à participer à une conférence interrégionale sur la lèpre.

Septembre 1956, 7, 18

---

I  
Recueil des résolutions et décisions de l'OMS, Vol. I, 1973, p. 89.